



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Crédit lyonnais

Question écrite n° 10352

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le bilan des aides de l'Etat au Crédit lyonnais. Après la vente par l'Etat de la part qu'il détenait dans le capital de cette société, la représentation nationale devrait pouvoir bénéficier d'une information exacte relative à ce qu'on coûté à nos concitoyens les dérives de cet établissement bancaire. Selon les estimations des spécialistes, le coût pour l'Etat serait encore, après cession de ses parts propres, de l'ordre de 400 à 610 millions d'euros, auxquels s'ajouteraient les actifs non encore vendus et dont la vente ne semble pas en outre acquise. Ces actifs se montaient à quelques 29 milliards d'euros au bilan de la banque en 1995. Face à ce que nombre d'observateurs qualifient de véritable désastre financier, et afin d'éviter qu'à l'avenir l'Etat ne cautionne de tels agissements qui ont entraîné une pénalisation fiscale pour chacun de nos concitoyens, il lui demande en conséquence la plus grande transparence sur les informations financières du Crédit lyonnais, et notamment un bilan complet et précis.

Texte de la réponse

Dans son rapport public de décembre 2000 « L'intervention de l'État dans la crise du secteur financier », la Cour des comptes a effectué un bilan patrimonial de l'intervention de l'État dans la réhabilitation du Crédit lyonnais et chiffré le coût engendré par celle-ci à environ 20 milliards d'euros. Le résultat obtenu par la Cour ne tient pas compte du produit de la cession, en 2002, de la participation résiduelle de l'État dans le Crédit lyonnais, soit 2,2 milliards d'euros, ni des flux de trésorerie de et vers l'État tels qu'ils sont intervenus, depuis 2000, et interviendront, jusqu'à la fin de la défaisance. Le Consortium de réalisation (CDR), de son côté, évalue chaque année la « charge globale du cantonnement » qui représente la perte nette cumulée sur les actifs cantonnés par rapport à leur valeur d'entrée. La dernière évaluation du CDR, à fin 2002, est de 10,75 milliards d'euros. Aucun de ces calculs n'évalue complètement le coût pour l'État de son intervention pour soutenir la banque. Il n'est pas possible, à ce stade, de procéder à une évaluation complète, compte tenu de l'incertitude importante attachée à certains risques et à certains actifs subsistant au CDR. En tenant compte du dossier Executive Life, le coût total net de la défaisance pour l'État est estimé entre 9 milliards d'euros (coût actualisé à 1994, date de la décision de l'intervention de l'État dans le redressement du Crédit lyonnais) et 14,3 milliards (coût non actualisé).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10352

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2003, page 285

Réponse publiée le : 24 février 2004, page 1408